
Programmes. Instructions. Répartitions mensuelles et hebdomadaires. Enseignement du premier degré. Textes officiels. Répartitions. Emplois du temps. Examens. Règlements scolaires.

Numéro d'inventaire : 2001.00886

Auteur(s) : Louis Leterrier

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Hachette Librairie (Paris)

Imprimeur : Brodard & Taupin, Coulommiers-Paris

Date de création : 1953

Description : Livre relié. Couverture toile rouge avec auteur et titre.

Mesures : hauteur : 180 mm ; largeur : 113 mm

Notes : Leterrier (L.) Ancien Directeur d'École normale. Inspecteur de l'Enseignement primaire de la Seine. / Ecoles maternelles. Ecoles primaires. Cours complémentaires. / La date du 1er dépôt est de 1948 et le dépôt légal est de 1953. Il s'agit vraisemblablement d'une réédition. / Circulaire du 13 Août 1952 sur le calcul à l'École Primaire.

Mots-clés : Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 562

1979

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES
SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES
BUREAU DE GESTION DES CREDITS DE PERSONNELS (D.A.F. 5)

CLASSEMENT HIERARCHIQUE DES GRADES ET EMPLOIS

IMPRIMERIE UNIVERSITAIRE — MONTPELLIER — SEPTEMBRE 1979



Brochure n° 1024

Supplément n° 2

STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES

Liste des suppléments :

Sup. 1 : Décrets n°s 81-339 et 81-340 du 7 avril 1981 (extraits du TIG 81-61).

Sup. 2 : Arrêté du 10 septembre 1981 (extrait du TIG 81-150).

(18 septembre 1981.)

310240000 — 020981.

7835



CLASSEMENT HIERARCHIQUE DES GRADES ET EMPLOIS

Rectificatifs à la mise à jour au 1 - 10 - 1981

PAGE 10

- Remplacer : "Lycées d'enseignement général"
par : "Lycées"
- Remplacer : "Collèges d'enseignement secondaire"
par : "Collèges"
- Remplacer : "Section d'éducation spécialisée des
Collèges d'enseignement secondaire"
par : "Section d'éducation spécialisée des Collèges"

PAGE 11

- Ajouter à : "Collèges d'enseignement général et assimilés"
la mention : (régime antérieur au décret 81 - 487 du 8 - 5 - 1981)

PAGE 29

- Remplacer la rubrique "Assistants étrangers"
Par : - Assistants étrangers de langue vivante
Rémunération fixée en application de l'arrêté du 1 - 10 - 1981
- Assistants de langues étrangères
Indice brut : 267
Indice nouveau majoré : 254

